

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 16 MAI, 1872

SEMAINE PARLEMENTAIRE.

Lundi, 6 Mai.—Cette séance a été une séance d'expérimentation. On y a prélué au grand débat sur le Traité, commencé directement mercredi, 8 courant. L'opposition s'est contentée de faire des reconnaissances près du camp ministériel et a fait jouer ses éclaircisseurs. M. Cartwright, par sa motion blâmant le gouvernement Impérial au sujet des réclamations feniennes, l'Hon. M. Blake, par son habile proposition endossant les plaintes du gouvernement Canadien, telles que formulées dans les dépêches du 1er et du 28 juillet dernier ne voulaient évidemment que savoir à quoi s'en tenir sur les forces du gouvernement lors de l'épreuve définitive.

Le gouvernement et ses amis avaient l'œil au guet et ne se sont point laissé surprendre. Sur les deux motions, le ministère obtint une majorité de 43 à 47.

Mardi, 7 mai.—Sir Francis Hincks donne avis qu'il présentera, vendredi, 10 mai, des résolutions à l'effet de rappeler les impôts sur le thé et le café.

Sir John A. Macdonald introduit un *Bill* sur les associations ouvrières, afin d'assimiler sur le sujet nos lois à celles de l'Angleterre.

Sur le projet de loi du ministre des Finances, le gouvernement a renversé, par une majorité de 107 contre 54, une motion de M. Holton tendant à restreindre le droit d'émission et de réserve du gouvernement. Après plusieurs contre-propositions, le *Bill* de M. Hincks subit sa troisième lecture et fut adopté.

Sir George E. Cartier soumit à la Chambre des résolutions sur son Chemin du Pacifique. Sir Alexander T. Galt se prononça pour la mesure de Sir Georges, ainsi que l'Hon. M. Blake, et elle fut adoptée avec quelques amendements de détail. C'est, pour l'honorable Baronet, un très-grand succès que de pouvoir rallier sur ce point particulier les adversaires les plus redoutables de la politique générale de son gouvernement.

Mercredi, 8 mai.—Belle fête et grand discours de l'Hon. M. Blake sur le Traité de Washington.

M. Blake s'est maintenu à la hauteur de sa réputation et a fait un discours habile, étudié et effectif, suivant le langage de la *Gazette* de Montréal, qu'on ne peut accuser de partialité pour le jeune chef du parti réformiste à Toronto.

Le gouvernement, suivant M. Blake, donne un démenti formel à toute sa conduite passée; en demandant au Parlement Canadien de ratifier le Traité, il abandonne par là même toutes les prétentions qu'il a émises, tous les droits qu'il a revendiqués dans ses négociations antérieures avec le Cabinet Impérial.

Ainsi, par exemple, pour remonter à l'origine et faire retomber plus lourdement la responsabilité sur les épaules des ministres fédéraux, M. Blake nous les montre tout d'abord insistant pour un règlement par une commission de trois membres seulement, un pour l'Angleterre, le deuxième pour les Etats-Unis et le troisième pour le Canada; de cette façon, les intérêts coloniaux avaient plus de chance d'être sauvegardés: c'était un contre deux. Plus tard, Sir John a accepté le rôle de commissaire Impérial dans une Commission de dix membres, dont cinq pour l'Angleterre et cinq pour les Etats-Unis. Les chances diminuaient d'autant.

L'infériorité du rôle par nous accepté se fait de suite sentir dans la question des pêcheries, qui n'a été, suivant M. Blake, qu'éludée et ajournée, mais nullement réglée d'une manière permanente. La difficulté des promontoires reste en suspens pour renaître dans 12 ans.

Quant à la réciprocité, quant au marché américain pour nos poissons et nos huiles, c'est un avantage tout simplement illusoire, et d'une valeur à peine nominale. Qu'il plaise au gouvernement américain d'établir une prime en faveur des pêcheurs des Etats, et la réciprocité n'est plus rien. Les Américains exploiteront et ruineront nos pêcheries, et, protégés par un aide de leur gouvernement sous forme de prime ou de *bonus*, ils en écoulent les produits chez eux à des prix qui déferont la compétition des pêcheurs canadiens.

La concession absolue de la libre navigation du St. Laurent est une véritable aliénation territoriale. On aurait dû en limiter le temps et ne la donner que sous bénéfice de réciprocité, comme nos canaux.

Le rejet des réclamations feniennes et la garantie impériale promise en échange de l'abandon que nous devons en faire, fournissent à M. Blake l'occasion de son meilleur mouvement oratoire. Il s'élève éloquemment contre ce marché de sentiment, d'honneur et d'argent que représente nos concessions, nos humiliations nationales payées par un cautionnement de quelques millions de piastres.

« Le motto de la Grande-Bretagne, dit-il, a toujours

« été: "Dieu et mon droit," et si elle voulait conserver "ses droits, elle devait faire appel au Dieu de la guerre comme au Dieu de la paix." »

On nous permettra d'ajouter à cette analyse une simple remarque, qui sera tout à la fois une appréciation et un acte de justice. M. Blake a non seulement été habile, mais nous pensons aussi qu'il a été honnête. Il s'est bien gardé de donner dans les exagérations et les invectives du *Globe*. Il a bien montré que le gouvernement canadien s'était contredit et avait cédé; mais il n'a pas beaucoup cherché à prouver qu'il aurait pu faire autrement. Au contraire, il a fortement approuvé ses premières démarches et ses premières revendications, repoussées, les unes après les autres, devant la Haute-Commission, par les Etats-Unis, appuyés des commissaires anglais qui marchaient toujours de concessions en concessions. Ce qui faisait dire à Sir John A. Macdonald que le traité de Washington n'était pas satisfaisant, mais qu'il valait mieux l'accepter parce que l'Angleterre le voulait ainsi.

L'on peut dire, sans forcer le sens des phrases, que M. Blake a, pratiquement, en ce qui regarde la pression anglaise, adopté à peu près les mêmes conclusions. En effet, sa motion en amendement ou de censure, comme on voudra l'appeler, est surtout dirigée contre l'Angleterre. Voici cette motion: "Que cette Chambre se croit "tenue, avant d'adopter ce bill (le bill de Sir John pour "la ratification du traité) de déclarer qu'il y a,—malgré "le bon vouloir des sujets de Sa Majesté, le peuple du "Canada, à s'imposer tous les sacrifices raisonnables "dans l'intérêt de l'empire,—un mécontentement général et bien fondé affectant tout le pays et causé par la "manière dont nos droits ont été trafiqués dans les négociations de Washington, ainsi que par la proposition "subséquente de notre gouvernement à l'effet d'engager "l'Angleterre à endosser un emprunt comme prix de "notre acceptation du traité et de l'abandon de nos réclamations feniennes, qui touchent non seulement notre bourse, mais encore notre honneur et notre tranquillité."

Cette motion, tirée au net, dégagée de sa confusion et de ses longueurs calculées, réduite à sa plus simple expression, signifie purement ceci: que le gouvernement anglais doit être blâmé de nous avoir sacrifiés à Washington, et que le ministère fédéral doit être censuré pour avoir accepté, moyennant cautionnement, la politique ou le traité que l'Angleterre nous impose.

M. Blake fut suivi de l'hon. M. McDougall, qui parla en faveur du traité. MM. Rymal, Young et Huntington firent aussi d'assez longs discours, sans toutefois produire de faits ni d'arguments nouveaux.

Vendredi, 10 mai.—Après un débat de peu d'importance sur les résolutions de M. Hincks pour le rappel des droits sur le thé et le café, le traité de Washington revint sur le tapis. M. Mills fit le premier discours de la séance: répétition un peu longue et fort ennuyeuse de ce que MM. McKenzie et Blake avaient déjà fort bien dit.

Sir Alexander T. Galt prend ensuite la parole. La Chambre et le pays l'attendaient avec impatience et inquiétude. Dans toutes les questions qui touchent aux relations du Canada avec l'empire, on s'arrête, on se penche et on regarde pour "voir venir" M. Galt qui, généralement, se fait un malin plaisir de décevoir tout le monde. Son discours du 10 courant a surtout décevant l'opposition.

Il a fini son discours en déclarant qu'il était carrément pour le traité, sans restriction, sans ambages, puisqu'aucun des deux partis n'était disposé à accepter les conséquences d'un refus d'acquiescer aux désirs de l'Angleterre, c'est-à-dire puisque personne n'était prêt à briser maintenant le lien colonial. Nous croyons que Sir Galt a frappé juste, et, malgré les dénégations de Sir John, nous restons convaincus que c'est là le dernier mot de toute la question.

Au reste, M. Galt a été prudent, habile et réservé, comme toujours. C'est un homme qui se compromet rarement. Il s'est plutôt occupé des résultats politiques que des détails du traité. Il a fait peu de reproches au gouvernement; il a même avoué que le traité laissait encore presque tout en notre pouvoir, moins la libre navigation du St. Laurent, concession qu'il considère de peu de valeur. Mais l'ensemble du traité, les insistances de l'Angleterre pour en obtenir de nous la ratification, confirment et vérifient ses prévisions et ses prédictions. L'Angleterre, par les nécessités de sa politique européenne, devait nous sacrifier pour en arriver au règlement de ses difficultés avec les Etats-Unis. Nous aurions pu, par une politique ferme jusqu'à l'indépendance, éviter cette humiliation. Les hommes publics, le pays ne l'ont pas voulu. Il ne nous reste plus qu'à adopter le traité. C'est là l'opinion de M. Galt et c'est ce qui l'engage à voter pour le traité.

L'hon. M. Howe a fait son petit discours; suivant son habitude, il a manqué de tact et de discrétion. Il a presque fait l'éloge des feniens, ce qui a provoqué la noble

indignation de notre ami le colonel Gray, autre hableur qui croit sa parole nécessaire dans toutes les grandes discussions.

J. A. MOUSSEAU.

ÇA ET LÀ.

LE CONCERT DU SEPT.

Encore un succès pour M. Boucher, le chœur du Gésu et l'orchestre qu'il dirige. Nous avons déjà fait l'éloge de ce chœur populaire et distingué, qui sait si bien interpréter la belle et grande musique des premiers maîtres. Ajoutons que l'orchestre ne lui en cède pas et qu'il est très bien composé sous le rapport de la qualité des personnes et du talent musical. Il serait difficile de faire un meilleur choix.

Outre madame Boucher, mademoiselle Jacques et M. Napoléon Beaudry, qui ont eu autant de succès qu'au concert du 17 avril, nous avons eu le plaisir d'entendre MM. Martel, Lavoie et Maillet, trois véritables étoiles qui brilleraient dans n'importe quel ciel.

M. MARTEL.

M. Martel a déjà fait ses preuves, il est revenu dans son pays natal, il y a deux ans, avec le titre de lauréat du Conservatoire de Liège, en Belgique. Le premier, dans un conservatoire européen, il a révélé le talent artistique des Canadiens.

Jeune encore, il n'a que vingt-quatre ou vingt-cinq ans, ambitieux et laborieux, il a raison d'avoir confiance en l'avenir.

Sa tenue est excellente, son coup d'archet magnifique, ses *staccato* suffisent pour dénoter un artiste. On dit que sa qualité de sons n'est pas parfaite encore et que c'est la raison pour laquelle il ne devrait pas s'obstiner à attaquer toujours les morceaux les plus difficiles, il devrait modérer son courage et suivre une certaine progression nécessaire dans les arts comme dans toute autre chose.

M. LAVOIE.

M. Lavoie a une voix de baryton d'une richesse et d'une suavité admirable, cette voix elle nous poursuit, elle nous chante dans les oreilles longtemps après qu'on a cessé de l'entendre, on dirait l'écho lointain d'une de ces harmonies de la nature célébrées par les poètes. Et cette voix elle n'est que ce que Dieu l'a faite; que serait-elle devenue, si elle avait été cultivée avec le soin dont elle était digne?

Est-ce au bruit du marteau que cette voix a pu se former? Est-ce en chantant tous les matins aux grandes messes ou aux enterrements dans l'église Notre-Dame qu'elle peut se conserver? Déjà, elle est un peu fatiguée.

M. Lavoie était, il n'y a pas longtemps, un bon ouvrier, obligé de consacrer tous ses instants à la subsistance de sa famille, intelligent, d'une éducation et surtout d'une délicatesse de sentiments et de manières au-dessus de sa condition, il a obtenu un emploi à la douane, mais il aurait dû naître dans un pays où la culture d'un pareil talent ouvre une carrière brillante à ceux qui le possèdent.

M. MAILLET.

Cette remarque peut s'appliquer à M. Maillet qui est avocat et réussit très bien, mais qui possède (suivant l'expression consacrée par l'usage) une fortune dans le gosier. Ceci n'est pas de l'exagération, tous ceux qui ont voyagé s'accordent à dire, qu'ils n'ont jamais entendu, aux Etats-Unis ou en Europe, une plus belle voix de ténor.

Il n'y a que deux ou trois semaines encore, M. Steele, du *Northern Journal*, le comparait au fameux Mario. La voix des Lefranc, des Capoul et des Brignoti n'a pas la moitié de l'étendue, de la puissance et de la vibration métallique de la sienne. Sans doute il n'a pas la finesse de vocalisation de ces artistes distingués, il n'a pas cette souplesse de sons qui donne à chaque sentiment sa véritable interprétation, l'effet de l'art manque; mais cela s'apprend par l'étude, s'acquiert par la culture. La nature ne fait pas plus seule les artistes que les orateurs ou les poètes. Le diamant lui-même n'a-t-il pas besoin d'être poli et façonné pour briller dans tout son éclat?

Mademoiselle Emma Lajeunesse serait-elle aujourd'hui l'une des célébrités artistiques de l'Europe, si elle n'eut jamais eu l'avantage de se former à l'école des grands maîtres, de joindre les charmes de l'art aux dons de la nature?

Comme nous l'avons dit souvent, les talents de toutes sortes ne manquent pas parmi nous, mais le théâtre, la fortune, les Mécènes font défaut. Chacun est obligé de mettre en pratique le précepte: *primo vivere*. Il ne suffit pas d'avoir des ailes, il faut aussi avoir du pain.

L'AFFAIRE GUIBORD EN BELGIQUE.

La *Belgique Judiciaire*, journal de jurisprudence et de législation, publié à Bruxelles, fait une analyse de l'affaire Guibord et une appréciation des plaidoiries. Les auteurs de cette revue paraissent s'être fort intéressés à cette cause et aux incidents qui l'ont marquée. Ils ont pris plaisir à reproduire les parties les plus saillantes de cette cause, les interruptions nombreuses du juge et les réparties des avocats. Ils rendent justice aux uns et aux autres et trouvent que tous ils ont déployé beaucoup de connaissances, d'énergie et de talent.

Ils établissent la position prise par les avocats de la demande en cette cause et citent quelques-unes de leurs paroles, mais quoiqu'ils soient évidemment de l'école libérale, ils paraissent avoir préféré les plaidoiries des avocats de la Fabri-